

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.03.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** **Coragen****· Code du produit:** 11850**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Insecticide**· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

Leu & Gygax AG

Fellstrasse 1

CH-5413 Birmenstorf

· Service chargé des renseignements:

Dépt. sécurité de produit

Téléphone 056 201 45 45

e-mail: stucki@leugygax.ch

pendant des heures de bureau

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre suisse d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

*Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.**· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:***Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.***· Système de classification:***La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.***· 2.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.03.2017

Nom du produit: Coragen

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger


GHS09

· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· Conseils de prudence
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· Indications complémentaires:
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH208 Contient Chlorantraniliprole. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

500008-45-7	Chlorantraniliprole	18,4%
	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	

· Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Remarques générales: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

· Après inhalation:
Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
· Après contact avec la peau:
Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.03.2017

Nom du produit: Coragen

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
*Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire.
Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.*
- **Après ingestion:**
*Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Consulter un médecin si nécessaire.*
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
*Symptômes:
Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.*
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** *Eau pulvérisée, Mousse, Produit sec, Dioxyde de carbone (CO₂)*
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
*Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Dioxyde de carbone (CO₂)
oxydes d'azote (NO_x)
Ce produit n'est pas inflammable.*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques
- **Autres indications**
*Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement.
Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients/réservoirs.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
*Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
Contrôler l'accès à la zone.
Ventiler la zone du déversement.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.*

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.03.2017

Nom du produit: Coragen

(suite de la page 3)

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Si la zone de déversement est poreuse, la matière contaminée doit être récoltée pour être ensuite traitée ou éliminée.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Déversement mineur: Enlever avec un absorbant inerte.

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Déversement important: Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.

Récolter les fuites de liquide dans des conteneurs scellables (métal/plastique).

Collecter et contenir l'absorbant contaminé et endiguer la matière pour élimination.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****· Conseils pour une manipulation sans danger**

A n'utiliser que conformément à nos recommandations.

N'utiliser que du matériel propre.

Veiller à une ventilation adéquate.

Porter un équipement de protection individuel. Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.

Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker.

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.

Éviter la formation de poussière dans les endroits clos.

(suite page 5)

CH/FR

Nom du produit: Coragen

(suite de la page 4)

Ce produit n'est pas inflammable.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conserver dans le conteneur d'origine.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien aéré.

Conserver hors de la portée des enfants.

· Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

· **Stabilité de stockage:** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

· Equipement de protection individuel:**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

· Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374: p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), en autres.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.03.2017

Nom du produit: Coragen

(suite de la page 5)

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· Protection du corps:


Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	D'alcool
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH (10 g/l) :	5-9
Point de congélation:	-6 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non disponible pour ce mélange.

Point d'éclair	>100 °C Pas de flamme jaillissante jusqu'au point d'ébullition.
-----------------------	--

· Température d'inflammation:

Température de décomposition:	Non disponible pour ce mélange.
--------------------------------------	---------------------------------

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non disponible pour ce mélange.
Supérieure:	Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur:	Non disponible pour ce mélange.
----------------------------	---------------------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.03.2017

Nom du produit: Coragen

(suite de la page 6)

- | | |
|---|--|
| · Densité:
Densité relative | 1,08 - 1,10 |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Entièrement miscible |
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| · Viscosité:
Dynamique:
Cinématique: | Non disponible pour ce mélange.
Non applicable. |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de dangers particuliers à signaler.
- **10.2 Stabilité chimique**
Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Une polymérisation ne va pas se produire.
Stable à températures et conditions de stockage normales.
- **10.4 Conditions à éviter** Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas de matières à signaler spécialement.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de matières à signaler spécialement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD ₅₀	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD ₅₀	> 5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC ₅₀ / 4 h	> 2 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée lapin:** Pas d'irritation de la peau
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire lapin:** Pas d'irritation des yeux
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée Souris:** non sensibilisant
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
- **Cancérogénicité** N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
- **Toxicité pour la reproduction**
Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.03.2017

Nom du produit: Coragen

(suite de la page 7)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité écologique:**

<i>EC</i> ₅₀ / 48 h	0,035 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (OECD 202)
<i>ErC</i> ₅₀ / 72 h	> 20 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (OECD 201)
<i>LC</i> ₅₀ / 14 d	> 1000 mg/kg (verre de terre) (OECD 207)
<i>LC</i> ₅₀ / 96 h (statique)	> 9,9 mg/l (Truite arc en ciel) (OECD 203)
<i>LD</i> ₅₀	> 541 µg/bee (Abeille)
<i>LD</i> ₅₀ / 48 h	> 2000 mg/kg (<i>Colinus virginianus</i>) (OPPTS 8500.2100)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Difficilement biodégradable.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Ne montre pas de bioaccumulation.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:** Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique.· **vPvB:** Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable.· **12.6 Autres effets néfastes** Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
voir vers le bas· **Code déchet:** 02 01 08 ds Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.03.2017

Nom du produit: **Coragen**

(suite de la page 8)

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**
· **ADR, IMDG, IATA**

UN3082

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorantraniliprole)

· **IMDG**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., MARINE POLLUTANT

· **IATA**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

9 Matières et objets dangereux divers.

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **Indice Kemler:**

90

· **No EMS:**

F-A,S-F

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.03.2017

Nom du produit: Coragen

(suite de la page 9)

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CHLORANTRANILIPROLE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit
- **Contact:**
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - NOEC: No Observed Effect level Concentration
 - LOEC: Lowest Observed Effect Concentration
 - ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rate
 - EC₅₀: half maximal effective concentration
 - Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 - Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1